

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclassement d'une partie du domaine public commune de Bourg d'Oisans



Par arrêté du 29 mars 2019, Monsieur le Maire a décidé de procéder à une enquête publique portant sur le projet de déclassement d'une partie du domaine public situé en accotement de la rue Général Bataille de la commune du Bourg d'Oisans.

Objet de l'enquête : Déclassement d'une partie du domaine public situé en accotement de la rue Général Bataille
Il sera procédé à une enquête publique en vue de déclasser une partie du domaine public communal en accotement de la rue Général Bataille de la commune de Bourg d'Oisans qui se déroulera du 13 mai 2019 au 27 mai 2019 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

Commission d'enquête : Monsieur Yves DE BON, retraité de la fonction publique, Ingénieur des TPE, a été désigné par M. le Maire, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Constitution et consultation du dossier : les pièces du dossier et un registre d'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la mairie 1 rue Humbert, BP 23, 38520 LE BOURG D'OISANS, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture du public (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00).

Le dossier sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : www.mairie-bourgdoisans.fr

Présentation des observations : le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, M. DE BON Yves, Mairie, 1 rue Humbert, BP 23, 38520 LE BOURG D'OISANS.

Accueil du public : Le commissaire enquêteur sera présent lors de plusieurs permanences pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes à la Mairie 1 rue Humbert 38520 LE BOURG-D'OISANS :

- **Lundi 13 mai 2019 de 9 heures (heure d'ouverture de l'enquête) à 12 heures**
- **Samedi 18 mai 2019 de 9 heures à 12 heures**
- **Lundi 27 mai 2019 de 14 heures à 17 heures (heure de clôture de l'enquête).**

Décision à la suite de l'enquête : Au terme de l'enquête publique, une décision favorable ou défavorable pourra être adoptée par le conseil municipal, en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la désaffectation et du déclassement d'une partie du domaine public en accotement de la rue Général Bataille.

Rapport et conclusions de l'enquête publique : Toute personne intéressée pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur qui seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Mairie de Bourg d'Oisans.

Le Maire,
André SALVETTI